L'impôt sur le salaire et le crédit d'impôt pour le coût de la vie augmenteront le 1er janvier 2007

IQALUIT (Nunavut) – À partir du 1er janvier 2007, l'impôt sur le salaire du Nunavut augmentera. Cette mesure touche toutes les personnes qui travaillent dans le territoire.

Le ministre a annoncé aujourd'hui la hausse de l'impôt sur le salaire à l'Assemblée législative lors de la mise à jour relative à la situation économique. Il s'agit de l'une des quelques mesures établies afin d'améliorer la situation financière du gouvernement lors du prochain exercice financier.

Le taux d'imposition sur le salaire passera de 1 % à 2 %. L'impôt sur le salaire est calculé sur le salaire brut du personnel qui travaille sur le territoire. Cette taxe est payée par l'employé et non pas par l'employeur.

L'impôt sur le salaire n'a pas été modifié et n'a pas augmenté depuis qu'il a été présenté par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en 1993. En 2004, les Territoires du Nord-Ouest ont haussé leur taux d'imposition sur le salaire à 2 %.

En plus de la hausse de l'impôt sur le salaire, le ministre a annoncé que le crédit d'impôt pour le coût de la vie passera du maximum de 750 $ à un maximum de 1 200 $. Ce crédit d'impôt permettra de compenser la hausse de l'impôt sur le salaire imposée à tous les travailleurs du territoire. Le crédit touche seulement les travailleurs qui vivent dans le territoire. Les travailleurs en transit qui n'habitent pas sur le territoire ne se qualifient pas pour ce crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt pour le coût de la vie a été augmenté pour la dernière fois en 2002. Il est alors passé de 645 $ à 750 $, soit le niveau actuel.

Ce crédit est consenti sur la dette fiscale d'un individu au gouvernement et il est déterminé, en partie, selon le revenu du contribuable.

L'impôt sur le salaire vise les travailleurs en transit qui viennent dans le territoire pour y travailler durant de courtes périodes et qui retournent chez eux, hors du territoire, avec leur salaire. Cette perte financière est partiellement compensée par la hausse de l'impôt sur le salaire. Cependant, les travailleurs du Nunavut paient également des impôts sur le salaire, et les travailleurs à haut revenu paient plus d'impôts comparativement au crédit d'impôt pour le coût de la vie qui leur est accordé.

Auparavant, un individu qui gagnait un salaire de 75 000 $ payait 750 $ d'impôt sur son salaire. Il obtenait également un crédit de 750 $ sur sa déclaration de revenus. Les deux montants étaient égaux. En vertu des changements proposés, le salaire où le montant d'imposition sur le salaire et le montant du crédit seront égaux baissera à 60 000 $.

— 30 —

Source :
Chris Lalande
☎867-975-5038